



INFORUP

Semaine du 21 au 25 octobre 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE S'ENGAGE A REVALORISER LES AIDES A L'AGRICULTURE ULTRAMARINE ET A RECONDUIRE LE DISPOSITIF DE L'OCTROI DE MER : Le Président de la République a réalisé d'importantes annonces sur les aides en faveur de l'agriculture des DOM et sur le dispositif de l'octroi de mer, à l'occasion de son déplacement du 22 au 25 octobre dans les Outre-mer de l'Océan indien (Mayotte, la Grande Glorieuse et La Réunion).

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à La Réunion aujourd'hui, vendredi 25 octobre, le Président a vanté l'agriculture réunionnaise, génératrice de croissance et d'emplois, qui est selon lui « *un modèle de réussite pour les Outre-mer* » et « *une fierté pour la France* ».

S'agissant du CIOM, le Président a déclaré : « *On me dit que pour augmenter la production locale il faut augmenter une enveloppe financière qui s'appelle 'les crédits de diversification' qui est figée depuis 2009. Dix ans après il ne faut pas se contenter d'augmenter les crédits il faut aussi réinventer une politique beaucoup plus ambitieuse. C'est ce que nous avons décidé de faire.* » Il a annoncé ensuite la création d'un Fonds d'action pour la stratégie agricole et l'agro-transformation, doté à hauteur de 45M€ dès 2020.

Selon M. Macron, ce nouveau Fonds d'action agricole financera des aides à la production et des projets de filière (notamment pour les filières innovantes comme celle du chanvre-biomasse qu'il a cité en exemple). Il a précisé que « *ce fonds regroupera d'une part des fonds du ministère de l'agriculture pour les productions agricoles, des fonds du ministère des Outre-mer afin de mettre en œuvre la trajectoire 5.0 et des outils de la politique de l'emploi et du développement économique.* » Selon lui, sa gestion sera davantage territorialisée et il sera nécessaire trouver des synergies avec les fonds européens qui doivent être mieux mobilisés. Il a ajouté que « *les aides directes à la production ne seront pas plafonnées, ce*

qui permettra d'accompagner l'augmentation des coûts correspondant à l'augmentation de la production ».

S'agissant de la filière canne-sucre, le Président a confirmé lors de cette conférence de presse son engagement de maintenir l'enveloppe de 28M€ jusqu'à 2021. Au-delà, il a indiqué qu'« *il faudra construire l'avenir de la filière ensemble* ». Il a annoncé la création d'un comité de concertation qui se réunira chaque mois et l'organisation de réunions trimestrielles du Ministère de l'agriculture et du Ministère des Outre-mer en présence des parties prenantes.

Il a également annoncé la prochaine nomination d'un Délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-mer, sous la double tutelle des Ministères de l'agriculture et des Outre-mer.

Par ailleurs, la presse locale rapporte que le chef de l'Etat a déclaré, plus tôt dans son déplacement, que « *l'octroi de mer sera maintenu* », tout comme les différentiels de taxation en faveur de la production locale. Indiquant qu'il ne souhaite ni réviser ni supprimer ce dispositif, il a affirmé : « *c'est un système qui protège la production locale, il faut préserver cette stabilité. L'octroi de mer va aux collectivités et leur permet de rendre des services aux citoyens. Si nous le supprimons, les collectivités vont devoir supprimer des services en face* ».

PARLEMENT ET CONSEIL DE L'UE DIVISÉS SUR LE BUDGET 2021-2027 DE L'UE : Alors que les eurodéputés viennent d'adopter, mercredi 23 octobre en session plénière à Strasbourg, une proposition de budget ambitieuse pour 2020, les discussions autour du prochain Cadre de financement pluriannuel (CFP) 2021-2027 battent leur plein.

A ce stade, les parlementaires et les États membres sont profondément divisés sur le futur budget même s'ils s'accordent à traiter le climat comme une priorité du prochain budget européen.

La Finlande, qui assure la présidence du Conseil de l'UE depuis le 1er juillet 2019, entend limiter la contribution des États membres à 1,03% de leur PIB pour le prochain budget européen. Le Parlement et la Commission (qui avait proposé 1,114%) s'y opposent.

Dans le détail de la proposition finlandaise, l'agriculture pèserait pour un tiers du budget contre 37% aujourd'hui. Les coupes budgétaires s'effectueraient principalement sur le premier pilier (aides au revenu et à la production), la Commission ne souhaitant pas affecter les aides du deuxième pilier (développement rural). Plusieurs pays (France, et quinze autres pays, principalement d'Europe centrale...) se sont exprimés contre une telle diminution des aides au titre du premier pilier de la PAC.

Concernant la politique de cohésion, 29,1% du budget européen sur le prochain cycle lui serait dédié (contre 34% à l'heure actuelle). Younous Omarjee, président de la commission REGI et Jan Olbrycht

(PPE, polonais), corapporteur sur le prochain cadre financier pluriannuel, s'oppose à telle réduction des dépenses.

Le dernier tiers du budget européen serait fléchi vers les nouvelles politiques conduites par l'Union européenne.

Pour pallier l'insuffisance des contributions nationales et augmenter le budget 2021-2027, plusieurs députés, dont Iratxe García Pérez (S&D, espagnole), ont plaidé pour de nouvelles ressources propres de l'UE garantissant un budget à « 1,3% du revenu national brut (RNB) ».

LES RAPPORTS SUR LA PAC POST-2020 SERONT SOUMIS DÉBUT 2020 À LA PLÉNIÈRE DU PE : La conférence des présidents du Parlement européen a accepté, mercredi 16 octobre, que les trois rapports sur la politique agricole commune post-2020 soient votés à une prochaine session plénière du Parlement européen. Si ces trois rapports sont adoptés, ils constitueront alors le mandat de négociation du Parlement européen pour les trilogues interinstitutionnels. Bien qu'aucune date de vote ne soit arrêtée pour le moment, le vote en plénière du PE devrait avoir lieu en janvier ou en février 2020.

A ce stade, des amendements de plénière peuvent encore être déposés en vue de ce vote. Ces amendements nouveaux pourraient venir modifier le rapport adopté par la commission en charge de l'agriculture lors de la précédente mandature. Le Conseil devra également adopter sa position avant que les négociations interinstitutionnelles puissent commencer.

Peter Jahr (PPE, allemand) est le nouveau rapporteur sur les « plans stratégiques » sur la PAC pour cette mandature, tandis que les rapporteurs sur les deux autres dossiers restent Ulrike Müller (Renew Europe, allemande), sur le « règlement horizontal », et Éric Andrieu (S&D, français), sur l'organisation commune de marché.

L'UNION EUROPÉENNE ET LES SEYCHELLES ONT SIGNÉ UN NOUVEL ACCORD BILATÉRAL DE PÊCHE : Cet accord d'une durée de 6 ans, permet à 40 thoniers senneurs de l'UE (français, espagnols et italiens) et 8 palangriers dans les eaux des Seychelles de pêcher jusqu'à 50 000 tonnes de thonidés, en échange d'une contribution financière annuelle de l'UE à hauteur de 5,3 millions d'euros. Parmi ces financements, 2,8 millions d'euros contribueront à promouvoir la gestion durable de la pêche aux Seychelles et à soutenir la pêche artisanale.

L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) ET L'ESPAGNE ONT ORGANISÉ UNE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÉCURITÉ DES NAVIRES DE

PÊCHE ET LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (INN) À TORREMOLINOS, MALAGA, DU 21 AU 23 OCTOBRE 2019 : 48 États y ont signé la déclaration de Torremolinos, affirmant leur volonté de voir l'Accord du Cap de 2012 entrer en vigueur avant le 11 octobre 2022.

Ils ont également profité de cette plateforme pour dénoncer la prolifération de la pêche INN, ce que l'Accord combat par le biais de meilleurs contrôles et d'une plus grande transparence des activités de pêche.

LE CONSEIL DE L'UE A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT SUR LES MESURES D'URGENCE EN CAS DE BREXIT SANS ACCORD : Il permet aux flottes de pêche de l'Union, même dans le cas où aucun texte d'accord n'est convenu entre Londres et Bruxelles, d'accéder aux eaux britanniques et aux flottes britanniques d'accéder aux eaux de l'Union.

Il est prévu dans le projet d'accord sur le Brexit proposé par Boris Johnson au parlement britannique qu'un nouvel accord sur la pêche soit négocié entre l'UE et le Royaume-Uni d'ici 2020.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 28 OCTOBRE AU 1^{er} NOVEMBRE 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 28/10				
Mardi 29/10				
Mercredi 30/10			Coreper I Coreper II	
Judi 31/10				

Vendredi 01/11				
---------------------------------	--	--	--	--